



Politique de remboursement

Le calcul de remboursement se fait après avoir déduit les frais fixes (ville et Fédération).

La somme restante sera divisée par 14 ou 52 suivant la durée de votre abonnement.

Vous sera remise la somme correspondante aux séances restantes sur votre abonnement -15% de frais administratifs.

Modes de paiement

- Pour l'année, il vous sera possible de payer en 2 versements :

Le 1^{er}, au moment de l'inscription, sera de 70% de la somme totale correspondant aux frais fixes et la moitié de l'abonnement

Le 2^e de 30% dans un délai de 60 jours suivant le 1^{er} (2 mois)

- Pour une saison le paiement se fera en totalité au moment de l'inscription

11 juin 2016

Tir à l'arc Drummondville